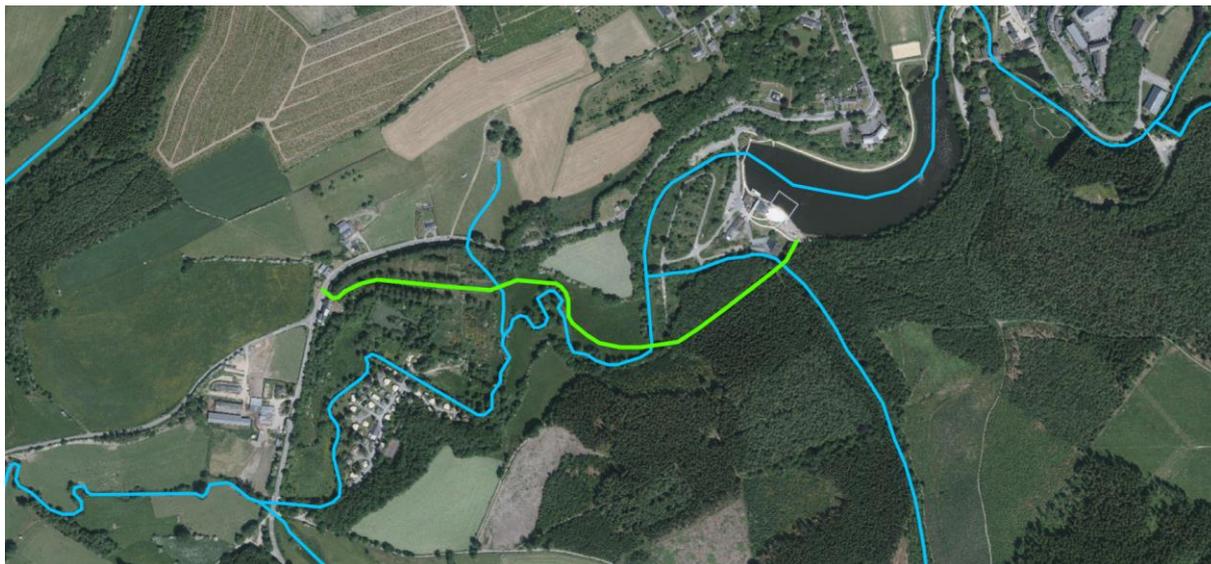


Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Création d'une liaison lente entre Malome et Neufchâteau	Fiche n° M-2.02
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION D'UNE LIAISON SÉCURISÉE ENTRE MALOME ET NEUFCHÂTEAU

1. Description du projet

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale visant à développer des liaisons inter-villages. Plus particulièrement, le projet relie le centre de Neufchâteau et Malome, via la vallée du lac et les campings.



En vert : Proposition du tracé de la voie lente

Dans Malome, en face de la route de Warmifontaine, le passage se fait par l'ancien camping du Val d'Emeraude. Ensuite, il faut aménager un cheminement vers le lac, pour rejoindre les chemins existants autour du lac et le centre-ville.

Une autre solution sera de passer par l'entrée principale du Landal Glamping Neufchâteau, avec accord du propriétaire, et d'assurer une liaison avec le chemin venant du Val d'Emeraude. Mais se pose alors la question de la sécurité le long de la voirie régionale pour rejoindre la route vers Warmifontaine.

Voici quelques éléments de réflexion sur lesquels il est utile de se pencher :

- **Permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis** (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...)
- **Mener une réflexion sur le matériau utilisé à la création de cette liaison.** Afin d'éviter des voies lentes bétonnées pouvant impacter la biodiversité, il est possible d'aménager des chemins en stabilisé.
- **Mener une réflexion sur l'installation d'éventuels portiques ou équipements,** afin de réserver l'accès exclusivement aux usagers lents.
- **Être attentif à bien gérer la déclivité du sol vers le lac.**

2. Justification du projet

Il existe une volonté communale de promouvoir la mobilité douce sur le territoire, à travers la mise en place d'abris pour vélos et de bornes de recharge électrique, ou la participation à l'opération Wallonie Cyclable qui a permis de créer une route cyclable entre le zoning de Semel et la gare de Longlier, ...

Malgré ces actions, les habitants constatent la dangerosité de certaines routes. Le diagnostic partagé a mis en évidence que les déplacements piétons et cyclistes apparaissent comme peu sécurisés. Il manque aussi des liaisons et des infrastructures pour constituer un réseau de mobilité douce sécurisé sur la commune.

Le projet cadre donc parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages.

La création d'une liaison sécurisée à cet endroit a plusieurs utilités, tant pour les habitants que pour les touristes. Concernant les habitants, cela permettra notamment à la population de Warmifontaine, Grapfontaine et Malome de rejoindre le centre de Neufchâteau sans utiliser la voiture et de rester à l'écart de la voirie régionale où aucun espace n'est prévu pour les usagers faibles. Ensuite, concernant les touristes, il est intéressant de placer cette voie lente à cet endroit car elle débute au départ des campings, pour rejoindre le lac, élément incontournable dans la région. Dès lors, ce projet a aussi un intérêt environnemental et économique.

Effets directs et multiplicateurs

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Amélioration de la sécurité des déplacements lents
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire
- Meilleure accessibilité aux services
- Développement d'un tourisme vert

Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel
- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M-2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- M-3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines
7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	<p>O.S.1.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.2.1 Actualiser le plan de mobilité adapté aux différents modes de déplacement ➤ O.S.2.2 Organiser des réunions régulières de la Commission de la Sécurité routière ➤ O.S.1.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
Plan Communal de Mobilité (PCM) (2008-2018)	

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★ Favoriser les rencontres entre les différents usagers de mobilité douce – Amélioration de la santé de la population
ENVIRONNEMENT	★★★ Création d'un réseau de voies lentes et amélioration du cadre de vie
ÉCONOMIE	★★ Attrait pour les touristes (cyclotourisme)

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</p> <p>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.</p>
	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.</p>

	<p>Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p>
---	---

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Entre Neufchâteau et Malome
- **Statut de propriété :** Mixte (en partie privée et en partie communale)
- **Statut au plan de secteur :** Zone de loisirs et très ponctuellement zone d'espaces verts

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Opérateurs touristiques, campings

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il reste quelques précisions à apporter (choix exact du tracé, matériau utilisé, accès PMR, portiques,...).

État du dossier :

- Une réunion s'est tenue pour définir le tracé de la future voie lente. Trois solutions étaient proposées :
Aménagement du cheminement le long de la voirie régionale sur environ 1.100m
⇒ Les bas-côtés de la voirie sont étroits et ne laissent guère de possibilités. D'importants travaux seront donc nécessaires pour élargir l'assiette (déblais et remblais)
Aménagement d'un chemin dans le prolongement de la Rue de la Faloise ou de la Rue de la Hette
⇒ Les dénivelés sont beaucoup trop importants et il s'agit de parcelles privées.
Passage via les campings de Malome pour aboutir au lac et rejoindre le centre de Neufchâteau
⇒ Projet qui a été retenu par la CLDR. Cela inclut plus facilement les touristes dans le projet.
- Premiers contacts informels avec les campings pour un accord de principe

Programme des travaux et/ou aménagements :

- Mener une discussion avec les propriétaires des campings pour acter leur accord.
- Déterminer le tracé de la voie lente de façon exacte et le revêtement adéquat
- Mise en place et réalisation des travaux
- Installer des dispositifs empêchant les voitures d'emprunter le cheminement.
- Pose d'une signalétique
- Information à la population et aux touristes

Planification :

Sans objet

Démarches administratives à réaliser :

- Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis), accord des propriétaires, subventions.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Entretien régulier des chemins
- Mise en place d'un balisage et d'une communication efficaces.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement d'un chemin sécurisé reliant Neufchâteau et Malome	1	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de la voie lente	10 utilisateurs par jour	Compteur intelligent